MAIRIE
DE
SAINT-MARTIN-DU-BEC

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le jeudi 18 septembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient Présents : M. SIMON Nicolas, M. GARREAU Gérard, M. CAILLOT Christian, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, Mme THEVENIN Danièle, M. LEBRET Pascal, M. AVENEL Guillaume, M. DHIVERT Daniel, Mme GABRIEL Marie-Laure, Mme GALINHO DA SILVA Corine

Absents excusés : Mme SIMON Danielle, M. BEQUET Ludovic, Mme GIRARD Fanny

Absent non excusé : Mme JOUAN Leslie

Secrétaire de Séance : M. LEBRET Pascal

M. BEQUET Ludovic a donné procuration à M. SIMON Nicolas

Mme GIRARD Fanny a donné procuration à M. CAILLOT Christian

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la précédente séance**
- **Délibération demande de fonds de concours : travaux de la halle**
- **Délibération demande de fonds de concours : travaux électriques de la salle polyvalente**
- **Délibération demande de fonds de concours : clôture de l'école**
- **Point travaux**
- **Enquête publique PLUI**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

1- PROCES-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est approuvé (12 votes « pour » et 1 abstention).

2- DELIBERATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA HALLE :

Monsieur le Maire et Monsieur GARREAU Gérard (1er Adjoint) exposent au Conseil Municipal que le montant restant à charge à la commune de Saint-Martin-du-Bec pour la construction de la halle est de 62 852.99 € HT correspondant à 40 % du total de la dépense engagée (157 132.84 € HT).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que ce reste à charge peut faire l'objet de l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine à hauteur de 50 % du reste à charge soit 31 426.49 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine.

3- DELIBERATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX ELECTRIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire et Monsieur GARREAU Gérard (1er Adjoint) exposent au Conseil Municipal que l'électricité de la salle polyvalente fait l'objet d'une remise aux normes avec ajout de prises durant l'été 2025.

Ces travaux se détaillent comme suit :

- Installation d'éclairage LED : 5143.00 € HT
- Changement de l'armoire électrique : 6 433.00 € HT
- Installation de prises de courant supplémentaires : 1 114 € HT

Total des travaux : 12 690 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent faire l'objet de l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine à hauteur de 50 % soit 6345.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine.

4- DELIBERATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CLOTURE DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire et Monsieur GARREAU Gérard (1er Adjoint) exposent au Conseil Municipal que les clôtures des écoles ont été refaites.

Total des travaux : 15 225.34 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent faire l'objet de l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine à hauteur de 50 % soit 7612.67 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine.

5- POINT TRAVAUX :

Travaux réalisés pendant l'été :

Travaux électriques de la salle polyvalente :

- Installation d'éclairage LED pour les économies d'énergie
- Installation d'une nouvelle armoire électrique en remplacement de l'armoire existante, et remplacement des départs fusibles par des disjoncteurs
- Installation de prises de courant dans la salle et la cuisine

Travaux école : remplacement des clôtures et portails de l'école maternelle et de l'école primaire

Travaux restants à réaliser au second semestre 2025 :

Abris de bus au centre bourg : dépose de l'ancien abri de bus et installation d'un nouvel équipement sur les emplacements préparés par la Communauté Urbaine.

Cimetière :

- Installation d'un columbarium de 12 cases. La pose sera réalisée par la commune. La livraison est prévue fin octobre ou début novembre 2025. Coût HT 3 572 €
- Installation d'un nouveau portail en bois à l'entrée du cimetière sur la route de Croismare. La pose est prévue mi-octobre 2025. Coût HT 3 019.27 €
- Reprise partielle de la maçonnerie silex sur le pignon Est de l'église. Coût HT : 3 315 €

6- ENQUETE PUBLIQUE PLUI :

Le PLUI a été approuvé en juillet par le Conseil Communautaire.
L'enquête publique est en cours et se terminera le 29 septembre 2025.
La commune a émis des observations.

7- INFORMATIONS DIVERSES :

Madame CRUVEILHER, secrétaire de mairie, est en arrêt de travail. La mairie a fait appel au Centre de Gestion 76 pour trouver une personne remplaçante. Cette prestation sera payante.

La rentrée scolaire s'est bien passée. M. FOUACHE Grégoire et Mme RACINE Sabrina ont été recrutés pour assurer la cantine, la garderie et le ménage de l'école.

Mme CAILLOT Catherine et M. HENRY Fabrice sont partis à la retraite.

Les travaux de la route de Croismare ont été terminés cet été.

Les places de parking « arrêt minute » ont été supprimés.
Le parking de l'école étant souvent plein, cela pose des problèmes pour le dépôt des enfants. La mairie va demander à la Communauté Urbaine s'il serait possible de limiter le temps de stationnement sur celui-ci.

Les parents d'élèves apprécient le nouvel aménagement de l'entrée de l'école.

Les panneaux « d'entrée d'agglomération » vont être déplacés sur la route des Indes afin de réduire la vitesse à 50 km/h jusqu'à l'entrée dans le bourg de Saint-Martin.

Le CMJ demande s'il serait possible d'installer une table de tennis de table sur « La prairie des 3 rois ».

Le projet de plantation d'une haie au niveau de l'usine de dénitratation avance. Les travaux devraient être réalisés fin novembre ou début décembre avec la participation de Véolia, la Communauté Urbaine et l'école de Saint-Martin.

Cet été, la boue de la route de la Marguerite a été évacuée. La problématique de l'évacuation de l'eau n'est pas résolue.

La marche pour « Octobre Rose » aura lieu le 11 octobre. Le départ sera à Turretot et l'arrivée à Saint-Martin. Les enfants du CMJ proposeront le lavage des voitures.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 17 janvier 2026.

Le ramassage des poubelles est suspendu sur la route du Clos Pigeon et de l'impasse Bellevue car certains arbres ne sont toujours pas élagués. La mairie a envoyé plusieurs courriers aux propriétaires concernés.

8- QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LEBRET Pascal demande quand aura lieu le 2ème passage du fauchage. Monsieur Simon Nicolas va relancer l'entreprise.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.